

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 janvier 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-12-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2012-12-407

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2012 avec les modifications suivantes :

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **AJOUTER :**

- 4.1 Demande du Club de Golf d'Acton Vale et Pratique de Golf Acton.
- 5.5 Résolution pour autoriser le paiement d'un montant 2 500 \$ à BFL canada Risques et Assurances Inc.

#### **REPORTER :**

... L'item 16.1

Rs.2012-12-408

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 décembre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2012 avec la modification suivante :

À la résolution 2012-12-393, nous aurions dû lire « **LA LIGNE COMMUNAUTAIRE** » au lieu de « LA LIGNE COMMUNAUTAIRE/OPTIMISTE ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **CORRESPONDANCE**

Rs.2012-12-409

#### **DEMANDE DU CLUB DE GOLF D'ACTON VALE ET PRATIQUE DE GOLF ACTON.**

Attendu que le Club de Golf d'Acton Vale et Pratique de Golf Acton soumettent un projet pour l'utilisation du nouveau gymnase afin d'y pratiquer le golf;

Attendu qu'ils souhaitent offrir cette possibilité à partir d'équipement déjà utilisé en été afin de ne pas créer de frais à la Ville;

Attendu que ce projet serait pour une période d'essai hivernale, soit du 8 janvier au 31 mars 2013 inclusivement, pour 11 séances en janvier, 11 séances en février et 12 séances en mars;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter le projet soumis par le Club de Golf d'Acton Vale et Pratique de Golf Acton pour l'utilisation du nouveau gymnase afin d'y pratiquer le golf, selon la grille tarifaire suivante :

- ✓ **12,00 \$** par personne;
- ✓ **6,00 \$** pour les 12 à 18 ans (moitié prix);
- ✓ **Gratuit** pour les moins de 12 ans, accompagné d'un **adulte payant**;
- ✓ Pour un maximum de 6 joueurs;
- ✓ Assujettis à l'horaire des Loisirs;
- ✓ Et selon les termes et conditions mentionnés dans la lettre datée du 12 décembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-12-410

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.**

Attendu la réception de quatre (4) factures, portant les numéros CESA09667, CESA09666, CESA09665 et CESA09664, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2013;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2013;

D'autoriser une dépense d'un montant de 37 315 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste de frais payés d'avance pour l'année 2013, des factures portant les numéros CESA09667, CESA09666, CESA09665 et CESA09664 émises à cet effet par PG Solutions.;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-411

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 10 décembre 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'étagères pour la bibliothèque municipale;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Nathalie Ouellet, directrice générale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 197,92 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture, l'installation et le transport d'étagères pour la bibliothèque municipale;

De financer cette dépense en vertu de la résolution 2012-09-287;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :  
« Classement Luc Beaudoin Inc. » au coût de 17 197,92 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-412

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE À UNE MODIFICATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES D'ACTON ET DE ROXTON.**

Attendu que l'intersection des rues d'Acton et de Roxton est très achalandée;

Attendu que la Ville d'Acton Vale veut soumettre une demande auprès du ministère des Transports pour modifier les feux de circulation afin d'y intégrer un système de feux pour les piétons (bouton d'appel de feux pour piétons) en mode protégé à l'intersection des rues d'Acton et de Roxton;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale fasse une demande au ministère des Transports pour modifier les feux de circulation afin d'y intégrer un système de feux pour les piétons (bouton d'appel de feux pour piétons) en mode protégé à l'intersection des rues d'Acton et de Roxton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-413

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 500 \$ À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.**

Attendu que l'immeuble, propriété de monsieur Gérald Guindon, situé au 585-B rue Bonin à Acton Vale a subi des dommages par refoulement d'égouts le 30 mai 2012;

Attendu qu'après enquête par les assureurs de la Ville, il appert que la responsabilité de la Ville est engagée dans le présent sinistre;

Attendu que les conditions de la police d'assurances et la clause de rétention prévoient une franchise individuelle d'un montant de 2 500 \$;

Attendu la réception d'une lettre par laquelle BFL Canada risques et assurances inc. réclame un montant de 2 500 \$, ce montant représentant le montant de la franchise;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 2 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, à BFL CANADA risques et assurances inc. pour fins de règlement final de ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Cour municipale – novembre 2012;
- b) Service des incendies.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-12-414

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| <b>Liste des comptes à payer :</b> |                      |
| • Pour le mois de décembre 2012    | 123 138.19 \$        |
| <b>Grand Total</b>                 | <b>123 138.19 \$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-415

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2012;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2013. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services, à l'exception des frais d'impression des chèques qui ne seront pas couverts dans la présente entente;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 243-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2012-12-416

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 243-2012.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 03 décembre 2012, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 243-2012 - Règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 244-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2012-12-417

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 244-2012.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 03 décembre 2012, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 244-2012 - Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 16.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2012-12-418

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE  
– PISTE CYCLABLE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2012;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le directeur des Services culturels et sportifs, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2012 pour un total de 9 910,05 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 196 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports, pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 196 mètres, et ce, pour un montant admissible de 9 910,05 \$;

Que le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-419

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1176, RUE BÉLAIR A ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2012, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1176, rue Bélair à Acton Vale;

Attendu que monsieur Daniel Lussier, représentant du Centre Communautaire, demande une dérogation mineure afin que soit aménagé un entrepôt et un centre de tri de vêtements usagés;

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.1.1 stipule que pour la zone 304, une distance minimale de 7,6 m doit être maintenue entre la limite de propriété avant et un bâtiment principal et que l'agrandissement projeté serait situé à 7,31 m de la ligne avant, soit un empiètement dérogatoire de 0,29 m dans la marge de recul avant;

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.1.1 stipule que pour la zone municipale 304, une distance minimale de 3 m doit être maintenue entre la limite de propriété latérale et un bâtiment principal et que l'agrandissement projeté serait à 1,38 m de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,62 m dans la marge de recul droite;

Considérant qu'au niveau logistique, les divisions intérieures de la partie existante du Centre Communautaire et leur utilisation actuelle obligent pratiquement les concepteurs à prévoir l'agrandissement de ce côté du bâtiment puisque toutes les activités reliées à la vente et au don de vêtements s'y trouvent;

Attendu la recommandation 032-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 21 novembre 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter la recommandation 032-2012 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure afin que soit aménagé un entrepôt et un centre de tri de vêtements usagés situé au 1176, rue Bélair, dont l'agrandissement projeté serait situé à:

- 7,31 m de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.1.1 stipule que pour la zone 304, « une distance minimale de 7,6 m doit être maintenue entre la limite de propriété avant et un bâtiment principal », soit un empiètement dérogatoire de 0,29 m dans la marge de recul avant;
- 1,38 m de la ligne latérale droite, alors que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.1.1 stipule que pour la zone 304, « une distance minimale de 3 m doit être maintenue entre la limite de propriété latérale et un bâtiment principal », soit un empiètement dérogatoire de 1,62 m dans la marge de recul droite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VARIA.**



Rs.2012-12-420 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations et des remerciements aux membres du comité organisateur du Tournoi Novice-Atome Pee-Wee ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-421 **VOTE DE FÉLICITATIONS**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu d'adresse des félicitations M. Réjean Messier pour ses 40 ans de service au sein du Service des incendies d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-12-422 **VOTE DE REMERCIEMENTS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de remercier le Club des Lions d'Acton Vale ainsi que les bénévoles pour l'organisation de la Guignolée du 16 décembre dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 14.

|               |   |
|---------------|---|
| Mark Lapointe | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il pourrait y avoir une possibilité que la Ville puisse s'impliquer envers les athlètes d'Acton Vale.</li></ul> |
|---------------|---|

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt et une minutes (20;21).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date